

Strasbourg.eu
eurométropole

APPEL À PROJETS :
Participation au défilé de Carnaval 2025 de la Ville
de Strasbourg

Contexte

Depuis toujours, le carnaval est l'un des rites accompagnant l'arrivée du printemps pour chasser l'hiver. Proche de l'équinoxe, il est à la jonction entre la fin de l'hiver et l'arrivée des beaux jours.

Pour chasser les températures froides et sa météo morose, le carnaval de Strasbourg est **un moment festif qui permet aux participants de sortir, faire du bruit et profiter de la convivialité ambiante**. C'est aussi le **premier événement qui permet aux strasbourgeois de se réunir sur l'espace public**.

Enjeux et objectifs

Le carnaval de Strasbourg est un moment attendu de tous. Il s'agit de la sortie de l'hiver, du retour des beaux jours et surtout de moments de partages, de retrouvailles sur l'espace public. Le temps d'un dimanche, les rues de la Ville de Strasbourg se parent de couleurs festives grâce à des groupes costumés et de musiques entraînant qui font rêver petits et grands enfants.

Les enjeux :

- Réappropriation de l'espace urbain
- Co-construction avec les acteurs de terrain
- Libre accès, libre espace et libre usage
- Équité territoriale

Afin de prendre en compte ces divers enjeux, la prochaine édition de Carnaval est envisagée sous un angle plus participatif.

Ainsi, **les objectifs** de la prochaine édition sont, aux côtés de ceux des années précédentes :

- L'inclusion de tous les publics
- Le développement d'une ambiance carnavalesque et un lâcher prise sociétal le temps d'un week-end

La Ville de Strasbourg souhaite faire de ce week-end un moment familial et festif, avec une **déambulation colorée et rythmée et d'animations dans le centre-ville**.

Le cortège proposera une dynamique entraînant autour :

- D'objets roulants
- De personnages costumés à pied
- De musiques entraînant

Modalités pratiques :

Date, lieu et heures :

Le week-end du Carnaval aura lieu les 22 et 23 mars 2025. Un village de Carnaval avec diverses animations (maquillage, ateliers créatifs, musique,...) sera organisé le samedi et le dimanche. Le défilé du Carnaval 2025 se déroulera **le dimanche 23 mars 2025 à partir de 15h** et passera par plusieurs rues du centre-ville (environ 2km).

Cet appel à projets a pour objet de solliciter les associations et autres structures locales souhaitant intégrer cette déambulation.

Nature des propositions attendues:

Le thème retenu pour l'édition 2025 est : **les contes animaliers**

Par contes animaliers, sont acceptées toutes les histoires écrites (contes, fables, romans), des 5 continents, où les héros sont des animaux. Par exemple :

Les fables de la Fontaine, Le loup & les 7 chevreaux, Jojo Lapin, le Chat Botté, les 3 petits cochons, le Vilain Petit Canard, Pierre et le Loup, Pierre Lapin,...

Vu la dynamique du cortège, nous attendons des **propositions visuelles et colorées** qui suscitent la curiosité, l'émerveillement, et **jouent avec le public** pour faire de ce rendez-vous un moment de fête et partage, tout en y développant **l'imaginaire, la rêverie et l'humour**.

Les candidats sont invités à proposer des **animations festives** s'adressant au plus grand nombre, et particulièrement au **public familial**.

Nous privilégierons les actions proposant une **interaction avec le public**, sous toutes ses formes, pour permettre au public de voyager dans un monde imaginaire le temps d'un après-midi.

Si structures il y a, celles-ci devront respecter les exigences suivantes :

- Les structures attendues rythmeront le cortège et proposeront une **dynamique entraînante** ;
- Les structures devront respecter le thème de l'année 2025 ;
- Elles devront être réalisées partiellement avec des **matériaux de récupération ou de réemploi** ;
- Elles doivent pouvoir **rouler sans moteur** ;
- Elles doivent pouvoir résister aux **conditions climatiques difficiles** (pluie, vent...)

Dossier de candidature :

La réponse à cet appel à projet se fait uniquement par retour d'un dossier de présentation qui devra être envoyé à la collectivité au format électronique (PDF) et en langue française, comprenant :

- **Le dossier de demande de participation au Carnaval de Strasbourg complété et accompagné de la fiche-projet ;**
- Le descriptif détaillé avec visuels, nombre de participants et conditions techniques de réalisation pour s'assurer de la solidité et de la conformité des projets d'engins roulants ou volants, qui devront être soumis à contrôle à la Direction Évènements et Vie Associative avant d'être autorisés à circuler sur l'espace public ;
- **Tout document promotionnel ou programme présentant votre structure ;**
- **Un budget annuel 2025 détaillé** de l'association ;
- **Un budget prévisionnel détaillé de l'opération ;**
- Dans le cas où le porteur est une association, **la copie des statuts du certificat d'inscription au tribunal judiciaire ;**
- **Une attestation d'assurance** responsabilité civile ;
- **La liste des partenaires associatifs ou autres** avec lesquels le porteur de projet souhaiterait présenter son projet et réaliser la prestation ;
- Tout document que le candidat jugera utile pour la bonne compréhension du projet.

Engagements de la Ville :

La Ville de Strasbourg prend à sa charge la fourniture ainsi que, le cas échéant, le montage/démontage des éléments suivants :

- La prise charge des frais engagés pour la participation à l'évènement, sous réserve de compléter le bilan prévisionnel des dépenses en annexes ;
- La sécurisation du défilé ;
- La mise en place d'une campagne de communication via le service Communication de la Ville, dont un panneau avec le nom des structures pour le cortège ;
- La prise en charge des droits d'auteur. A fins de déclaration et de règlement le porteur du projet joindra au dossier d'organisation le programme des œuvres interprétées ou diffusées pendant la journée ;

Engagements du porteur de projet :

Les prestations comprennent la mise en œuvre et la production du projet ainsi que les actions suivantes :

- Le personnel nécessaire et suffisant à l'organisation des moyens mis à disposition, et leurs mises en œuvres, dont une personne dédiée en début de groupe à porter un panneau avec le nom de sa structure ;
- Le matériel nécessaire au bon déroulement de la prestation ;
- La participation aux réunions de coordination et de mise au point avec le service référent de la Ville ;
- Les assurances adéquates.

Calendrier de l'appel à projet :

La Ville de Strasbourg a le souci d'assurer la transparence et l'équité tout au long de ce présent appel à projets. Celui-ci se déroule en 3 étapes :

- **1ère étape** : publication et diffusion de l'appel à projets en vue d'un dépôt des offres jusqu'au **03/02/2025 à 00h00 (Heure de Paris)** par mail en précisant en objet : « **APPEL À PROJETS - Programmation Carnaval 2025** » à : elaine.mangin@strasbourg.eu
- **2ème étape** : sélection des animations par la Ville de Strasbourg sur la base de l'ensemble des critères cités et sur la bonne cohérence du cortège le **lundi 17 février 2025**.
- **3ème étape** : contractualisation par la conclusion d'une convention, via la signature du devis fourni, avec les prestataires dont l'offre aura été retenue. Le paiement de la prestation aura lieu après la réalisation de celle-ci, sur la base d'une facture, saisie dans le logiciel Chorus Pro.

Sécurité / Situation sanitaire

Les prestataires s'engagent à instruire les personnels, placés sous leur autorité et travaillant sur site, des précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et celle des autres personnes présentes ; à cet effet, les informations et instructions leur seront données en ce qui concerne notamment les conditions de circulation et les dispositions à prendre en cas d'accident et de sinistre.

Une liste complète des noms des participants au défilé devra être envoyé à l'adresse suivante elaine.mangin@strasbourg.eu au plus tard le **8 mars 2025 à 12h00**.

Annulation

Si l'annulation intervient jusqu'à 48h avant le début de la manifestation (soit le 21 mars à 14h), la collectivité s'engage à rembourser les frais réellement engagés par les candidats retenus, sur présentation de justificatifs.

Si l'annulation intervient moins de 48h avant la manifestation la totalité des sommes de la prestation sera versée au prestataire.

Toute annulation sera notifiée par écrit.

Critères de sélection

Afin de départager les candidatures, les projets seront évalués selon les critères de sélection suivants :

1- L'adéquation de l'animation avec les objectifs mentionnés (inclusion des publics, esprit carnavalesque, originalité,...)	50%
2- L'adéquation de l'animation avec le thème annoncé	30%
2- Le réemploi des costumes et/ou l'utilisation de matériaux durables dans les constructions	20%
3- L'adéquation entre les frais engagés et la proposition	20%

Le dossier est à transmettre avant le 03/02/2025 à 00h00 (Heure de Paris) par mail en précisant en objet : « APPEL À PROJETS – Programmation Carnaval 2025 » à : elaine.mangin@strasbourg.eu

Les questions relatives à l'appel à projet sont à envoyer par mail à : elaine.mangin@strasbourg.eu

ANNEXES

**« Dossier de candidature au Carnaval de Strasbourg
2025 »**

NOM DE LA STRUCTURE : _____

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL : _____

TELEPHONE : _____

ADRESSE MAIL : _____

NUMERO DE SIRENE OU SIRET : _____

INTITULE DE L'ANIMATION : _____

Description de la proposition (public, déroulement précis, supports utilisés,)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Lien de la proposition avec le thème – conte animalier concerné

.....

.....

.....

NOMBRE DE PARTICIPANTS

.....

BUDGET

.....

.....

BESOINS PARTICULIERS

.....

.....

.....

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATIONannée

CHARGES		montant en €	PRODUITS		montant en €
60- Achats			70- 71- 72- Recettes propres		
(achats de marchandises, fournitures & petits équipements, fluides) détailler			- ventes de produits finis, prestations de services / marchandises, production stockée, production immobilisée		
			- participation des usagers		
			74- Subventions sollicitées		
			- Etat (détailler)		
			- CNASEA		
61- 62- Services externes			- Région		
(sous-traitance, location, entretien & réparation, assurance, documentation, intérimaires, honoraires, publication / communication, déplacements-missions, frais postaux & de téléphone, services bancaires -hors agios-) détailler			- Département(s)		
			- CUS		
			- Ville		
			Autres communes (préciser)		
63- Impôts et taxes					
64- Charges de personnel			- CAF		
- frais de personnels :			- Europe		
- charges sociales de l'employeur			- Autres (y compris les organismes privés, préciser)		
- autres					
65- Autres charges de gestion courante (logiciel...)			75- Autres produits de gestion courante		
			- dont cotisations		
68- Dotations aux amortissements & provisions d'exploitation			78- Reprises sur provisions d'exploitation		
66- Charges financières			76- Produits financiers		
67- Charges exceptionnelles			77- Produits exceptionnels		
TOTAL			TOTAL		

BUDGET DETAILLE DE LA PROPOSITION

Déambulation	
Costumes	
Fabrication/Location de matériel	
Tissu/décors pour le matériel	
Petit matériel (maquillage, confettis,...)	
Conception artistique	
Coordination/Animation	
Frais de transport/hébergement	
Autres	
BUDGET TOTAL	